



## *Assemblée Générale Ordinaire 2025 – Compte-rendu*

L'assemblée Générale Ordinaire de l'association « Les Enfants de Reine de Miséricorde » s'est réunie le jeudi 11 décembre 2025 à 20 h 30 en visioconférence, conformément aux statuts de l'association.

La convocation à cette AG a été faite par e-mail en date du 8 novembre 2025. Les rapports d'activité et financiers étaient joints au message du 4 décembre, de même que le projet de révision des statuts, en appelant à faire part de questions éventuelles avant la date de l'AG. Aucune question n'a été reçue avant la date de l'AG.

On rappelle que l'association a décidé de remplacer l'Assemblée Générale annuelle, qui se tenait un week-end en un lieu unique, par plusieurs rencontres régionales et une AG en distanciel.

Le nombre de participants à l'Assemblée Générale a été de 25 personnes ou familles.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport d'activité du Conseil d'administration (joint)
- Rapport financier (joint)
- Renouvellement du conseil d'administration
- Élection et vote des résolutions
- Questions diverses

## ***Rapport d'activité***

Le rapport est joint. En pages suivantes. Plusieurs membres du conseil d'Administration ont présenté le rapport d'activité, chacun sur un thème particulier. A la fin de chaque intervention, il a été proposé de poser des questions.

### ***Le président, François Vivier***

Le président remercie les participants et donne quelques instructions pratiques pour permettre le dialogue avec les participants.

### ***Les voyages en Éthiopie, par Marie-Pierre Labrosse***

Voir le rapport d'activité.

**Question** de Faustine : à quel âge peut-on commencer à préparer un « voyage de retour » ?

**Réponse** : il faut attendre une certaine maturité du jeune. De toute façon, compte-tenu de la situation politique dans le pays, nous n'acceptons de n'accompagner que des majeurs.

**Question** : qu'en est-il de la conservation des dossiers de l'hôpital de Bahir Dar ?

**Réponse** : nous avons peu d'informations sur la capacité à répondre aux éventuelles demande. (NB : cette question est en rapport avec la numérisation des données à l'hôpital de Bahir Dar et au fait que des enfants adoptés y sont nés.). La situation a Bahir Dar a évolué avec beaucoup de réfugiés et une misère extrême.

### ***Les projets de voyages en Éthiopie pour 2026, par Véronique Vivier***

A la date de l'AG, nous avons 4 à 5 jeunes qui sont partants.

### ***Le coût des voyages, par François Vivier***

Il y a une grande variation des coûts de transport en avion France-Éthiopie en fonction de la saison. Par exemple les derniers coûts connus pour l'avion étaient de 5 à 600 € en décembre et de 1 500 € en août. Juillet est un peu moins cher.

Sur place il faut envisager les frais d'hébergement, de nourriture, de déplacement et la prise en charge du guide interprète. Estimation : 1500 € environ pour deux semaines.

### ***L'archivage des dossiers d'adoptions, par François Vivier***

Voir le rapport d'activité.

Une intervention pour constater l'inégalité de fait entre les adoptés en France et les adoptés à l'étranger pour l'accès aux origines.

Une autre interroge sur la motivation des personnes qui se sont plaintes auprès d'ERM sur le traitement des dossiers d'adoption.

**Note** : à l'heure de la rédaction de ce compte-rendu, en février 2026, nous avons reçu des témoignages d'adoptés qui ont obtenu en quelques jours une copie complète, y compris en amharique, de la part du service des archives de la Manche.

## ***Rapport financier***

Il est présenté par Jacques Bacher, trésorier. Voir ce rapport en fin de document.

Jacques remercie vivement les membres de l'association pour leur générosité qui permet de prendre en charge les dépenses de recherches préalables de familles d'origine. Nous pouvons ainsi faire en sorte que les participants aux voyages n'aient pas à leur charge une part du coût des accompagnants (dont certains font don à ERM de leurs frais d'avion).

## ***Renouvellement du Conseil d'Administration***

Rappel des statuts : L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration élu parmi les membres actifs, pour un an, par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles. Deux personnes ont souhaité se retirer.

### **Membres élus en 2024**

Jacques Bacher

Dominique Bouterin

Arnaud Boutin

Amélie Danjou

Stéphanie Hennequin

Antoine Jean

Marie-Pierre Labrosse

Selamawit Lemasson

Olivier Le Gars

Véronique Vivier

François Vivier

### **Membres proposés à l'AG 2025**

Jacques Bacher

Dominique Bouterin

Arnaud Boutin

Amélie Danjou

Stéphanie Hennequin

Antoine Jean

Marie-Pierre Labrosse

Véronique Vivier

François Vivier

## Résolutions et vote

Il est proposé un vote sur les résolutions suivantes. Le vote est réalisé à bulletins secrets par internet au moyen du service « Balotilo ».

Les liens pour voter ont été adressés aux membres à jour de leur cotisation quelques jours avant l'AG. Il était possible de voter jusqu'au samedi suivant l'AG, soit le 13 décembre à 20 h.

Nombre d'électeurs inscrit : 52 ; nombre de votants : 31.

	Pour	Contre	Abstention
Approuvez-vous le rapport d'activité ?	29	1	1
Approuvez-vous le rapport financier faisant apparaître un résultat positif de 99.72 € ?	28	0	3
Approuvez-vous le montant annuel des cotisations ? Adoptés adultes et leurs conjoints éventuels : 10 € Parents adoptifs et leurs enfants mineurs : 30 € Autres membres (soumis à l'approbation du CA) : 10 €	28	0	3
Approuvez-vous les nouveaux statuts qui vous ont été proposés ?	27	1	3
Cochez les noms des candidats au CA que vous approuvez :			
Véronique Vivier	30		
Amélie Danjou	28		
Antoine Jean	28		
Jacques Bacher	29		
Marie-Pierre Labrosse	29		
Arnaud Boutin	28		
François Vivier	30		
Stéphanie Hennequin	28		
Dominique Bouterin	28		

## Conclusion

En l'absence de questions supplémentaires, l'assemblée est close vers 22 h.



## *Assemblée Générale Ordinaire 2025*

### *Rapport d'activité*

*(période juillet 2024 – Juin 2025)*

Notre association n'est plus organisme d'adoption, mais une association d'adoptés et de leurs familles ayant pour objets :

- Accompagner les adoptés dans la recherche de leurs origines.
- Être à l'écoute des familles ou des adoptés en difficultés.
- Organiser des rencontres, faciliter les échanges, informer sur l'actualité de l'adoption...

Le CA (conseil d'administration) d'ERM s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice (juillet 2024 à juin 2025). A cela se sont ajoutées des réunions sur des thèmes spécifiques : préparation des rencontres, préparation des voyages, échanges sur les appels reçus par téléphone ou e-mail ... Ces réunions se sont déroulées en visioconférence, en raison de la grande dispersion géographique de l'équipe.

Outre les activités courantes de l'association dont les trois objets sont rappelés ci-dessus, nous avons eu à gérer la question des archives d'adoption, sujet sensible qui est présenté ci-dessous.

Christine et Gilbert Bayon ont reçu courant 2024 des convocations par la police de Nanterre, suite à une plainte déposée au tribunal de Rennes, toujours sur le sujet d'adoptions illicites. Ces auditions n'ont pas pu se faire et sont en attente d'une suite éventuelle. A l'exception de cette plainte, l'année a été plutôt calme et les media ont été discrets sur le thème des adoptions illicites. Mais tout dernièrement, nous avons été interviewés par une journaliste de StreetPress et un journaliste de Paris-Match qui s'est même rendu en Éthiopie.

## *Archivage des dossiers d'adoption et recherche des origines*

ERM a remis en avril 2024 aux archives du département de la Manche l'ensemble des dossiers d'adoption, sous une forme numérique, comme la loi nous en fait obligation, dès lors que nous ne sommes plus OAA. Nous avons alors convenu avec le service des archives d'en conserver une copie pendant une période de transition, à charge pour nous de les tenir à jour et de fusionner archives du siège de l'association et les dossiers en amharique, scannés lors de l'arrêt des adoptions en Éthiopie.

En avril 2025, après avoir reçu des demandes d'adoptés et constatant la complexité de communication des dossiers, le service des archives nous a demandé que « les demandes soient gérées par notre organisme tant que celui-ci existe ». Il s'agissait donc d'une prolongation des dispositions transitoires convenues en 2024.

Fin septembre 2025, nous avons reçu une lettre recommandée d'une avocate parisienne, au nom d'un groupe de personnes, parents adoptifs et adoptés, nous mettant en demeure de « supprimer toutes les copies de dossier que vous persistez à conserver » et même « d'arrêter immédiatement de renseigner les adoptés... ». La lettre motive sa demande par « le préjudice que cela cause ou peut causer aux enfants adoptés », préjudice qui n'est aucunement précisé. Les membres du CA ont été particulièrement choqués de recevoir un tel courrier, qui discrédite gravement notre association, alors même que nous avons agi à la demande écrite du département de la Manche, pour les seuls intérêts des adoptés, en quête de leurs origines, qui nous demandent de les aider pour cela.

L'avocate a également adressé une copie de cette lettre au département de la Manche et à la préfecture de la Manche. Le directeur du service des archives de la Manche a demandé des instructions à son ministère de tutelle, le ministère de la Culture, lequel a demandé son avis à la MAI qui nous avait pourtant l'an dernier dit n'être plus compétent en matière de recherche des origines. Nous avons alors reçu l'ordre de détruire les copies en notre possession, sans délai et sans possibilité de contester cette décision qui a les conséquences suivantes :

- Un adopté qui souhaite obtenir une copie de son dossier d'adoption doit donc maintenant s'adresser au service des archives du département de la Manche.
- Or un service des archives n'a ni les moyens, ni les compétences, ni la mission, d'accompagner les demandes d'adoptés, parfois en souffrance et dans un contexte chargé d'émotion.
- Ce service nous a déclaré que par application des instructions qu'il a reçues (qui résulteraient du RGPD), il doit « caviarder » toutes informations personnelles concernant d'autres personnes que le demandeur. Concrètement, il doit rendre illisible, pour des membres de la famille d'origine de l'adopté, les liens familiaux, l'adresse, l'âge, le téléphone, en bref tout ce que justement un adopté cherche à connaître.
- Comme une partie du dossier est en amharique et contient souvent les informations les plus précieuses pour une recherche, il est à craindre que ces documents ne soient pas transmis.
- Notons tout de même que les archives sont en sécurité, c'est la mission principale du service !

- Nous avons eu de bonnes relations avec le service des archives, qui a été contraint de respecter des ordres venus de plus haut. Il est trop tôt pour savoir la suite réelle que donnera le département de la Manche aux demandes d'adoptés, mais nous avons déjà un premier retour positif d'un adopté ayant reçu un dossier qui semblerait complet.

Rappelons que les archives conservées par nous ont été protégées de façon professionnelle et les dossiers n'étaient remis qu'aux adoptés concernés (ou leurs parents s'ils sont mineurs) après vérification de leur identité.

### **Contact pour demander une copie de dossier d'adoption :**

Archives départementales de la Manche

Département de la Manche - 50050 SAINT-LÔ CEDEX

Tél: 02 33 75 10 25

E-mail : archives50@manche.fr

### **Revenons maintenant au fond du problème, à savoir le droit reconnu internationalement à connaître ses origines.**

En 2002, une loi a créé le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP). Cette loi comporte un tout petit paragraphe qui indique que quand une OAA cesse son activité d'adoption, elle doit remettre les dossiers d'adoption aux services des archives du département de son siège social, sans rien préciser concernant des copies éventuelles. On rappelle que pour pouvoir rendre ses archives opérationnelles, ERM a scanné l'intégralité des documents utiles à la recherche des origines, pour un coût de 10 000 € environ.

A la suite de la loi de 2002, le CNAOP a eu pour seule mission de répondre aux demandes concernant des adoptions nationales et plus précisément celles résultant d'un abandon sous X. Cela signifie que l'État n'a donné aucune suite pratique à la loi de 2002 portant sur le droit à connaître ses origines pour tous les adoptés.

Ce droit est de plus en plus affirmé, tant au niveau international que national. Plus particulièrement, le rapport de la mission interministérielle relative aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France (octobre 2023) traite de ce sujet et fait plusieurs propositions :

- Recommandation n° 9 : adapter les modalités d'intervention et les moyens du conseil national pour l'accès aux origines personnelles pour lui permettre d'accueillir toutes les demandes d'accès aux origines personnelles et de devenir le centre de référence en la matière.
- Recommandation n° 14 : proposer des journées de formation à l'accompagnement de la recherche des origines destinées en priorité aux bénévoles des collectifs de personnes adoptées ou de parents adoptifs et aux organismes autorisés pour l'adoption.
- Recommandation 17 : organiser le versement aux archives nationales de tous les dossiers d'adoption internationale.

Deux ans après la remise de ce rapport, ces recommandations restent en attentes de dispositions pratiques. Le gouvernement a demandé au CNAOP de faire des propositions pour étendre son activité à l'adoption internationale. Nous savons seulement que des réunions se tiennent avec les autres organismes concernés dans ce but.

Notre association d'adoptés et leurs familles, conformément à la recommandation 14, s'est donnée pour mission principale l'accompagnement des adoptés ERM dans la recherche des origines.

En raison de la demande du service des archives de la Manche, et du projet logique d'une centralisation des archives au niveau national, nous avons, en organisation responsable, respecté le droit des adoptés ERM en conservant une copie des dossiers d'adoption, pour une période transitoire. Le directeur de la MAI nous avait d'ailleurs encouragé dans cette démarche lorsque nous avons cessé les adoptions.

Il aura suffi de l'intervention d'un petit groupe de personnes agissant pour des intérêts totalement inconnus et visiblement très mal informés des réalités du sujet pour nuire à l'intérêt général des adoptés. Il est par ailleurs absurde que le ministère de la culture, totalement étranger aux questions d'adoption internationale, nous ait imposé une interprétation d'un texte datant de plus de 20 ans, ne respectant pas le droit des adoptés, et alors que des dispositions nouvelles sont en cours de mise en place.

Nous savons d'ailleurs qu'une autre OAA a obtenu de son conseil départemental de conserver les dossiers d'adoption pendant deux ans. Ces faits sont tout récents et nous allons maintenant chercher à clarifier les droits des adoptés et faire en sorte qu'ils puissent accéder sans restriction et dans un délai court aux informations sur leurs origines.

Il faut aussi savoir que le ministère Éthiopien concerné détient aussi des archives précieuses, en particulier les enquêtes et compte-rendu de décision d'orienter un enfant vers l'adoption internationale (avant que l'enfant soit attribué à un organisme d'adoption). Elles sont en principe accessibles aux adoptés. Nous avons fait des tentatives infructueuses. Nous avons appris il y a déjà 2 ou 3 ans que, dans le cadre d'un déménagement, ces archives restaient enfermées dans un conteneur et en pratique inaccessibles. Récemment, une mission de la section française d'Archivistes sans frontières a constaté que ces archives sont dans deux conteneur et a publié une photo qui montre des étagères effondrées rendant l'accès impossible.

## **Les voyages en Éthiopie**

Un seul voyage a été réalisé cette année, d'une quinzaine de jours en juillet, accompagnés par Marie-Pierre Labrosse, qui s'exprime ci-après :

*« Deux jeunes seulement ont souhaité réaliser cet été un premier voyage retour en Éthiopie. Ils étaient très différents dans leurs âges, leurs souhaits et leurs motivations. Ils ont su se respecter et s'accompagner avec discrétion dans la préparation comme dans la réalisation de leur voyage.*

*Après la découverte d'Addis Abéba, les retrouvailles avec Astinaf, nous avons gagné par avion Bahir Dar. Là, nous avons retrouvé des membres des deux familles grâce à l'aide du responsable du service de protection des mineurs, et en appui sur les éléments des dossiers d'adoption. Nous avons pu visiter (en prenant des précautions) la région et passer du temps ensemble. De retour à Addis nous avons pris la route du sud en voiture, en direction d'Arba Minch, découvrant une faune et des paysages magnifiques, rencontrant des artisans locaux. Astinaf nous a guidés en sécurité et nous a transmis la culture et l'amour de son pays.*

*Cette formule de voyage, avec la prise en compte des recherches sur les origines et la découverte du pays, permet à chaque jeune de vivre ce retour dans de bonnes conditions, en respectant leurs désirs et leurs attentes. »*

Nous aidons aussi à l'organisation de voyages en familles qui bénéficient sur place de l'accompagnement d'Atsinaf, notre correspondante en Éthiopie.

Nous avons déjà 4 candidats pour un voyage en 2026 et bien sûr d'autres adoptés majeurs peuvent se faire connaître.

En résumé, ERM s'engage à continuer à assurer une aide bénévole de qualité à tous les adoptés de l'association qui souhaitent entreprendre une démarche, quelle qu'en soit la forme.

## **L'écoute des familles et adoptés en difficulté**

Pendant longtemps ERM a apporté une aide aux familles adoptives en difficulté, et plus rarement aux adoptés eux-mêmes. Les demandes sont maintenant moins fréquentes. En effet il existe actuellement de nombreuses structures susceptibles d'aider les parents. D'autre part les professionnels concernés sont sensibilisés aux particularités des enfants ou ados adoptés. Ce n'était pas du tout le cas il y a 20 ans.

Aujourd'hui, ce sont principalement des adoptés majeurs qui nous appellent. Ils souhaitent en général comprendre comment s'est passée leur adoption ou en savoir plus sur leur histoire en Éthiopie. Chaque demande est différente. A l'avenir, c'est surtout l'entraide entre adoptés que nous proposons de favoriser et nous la voyons déjà à l'œuvre lors des voyages en Éthiopie et des rencontres de préparation (le plus souvent en visioconférence).

## ***Les rencontres régionales***

Nous avons mis fin aux grandes réunions annuelles pour les remplacer par des rencontres dans différentes régions, plus conviviales, plus faciles à organiser, pour une journée . Elles permettent ainsi d'accueillir des adoptés et des familles qui avaient du mal à se rendre pour un week-end dans un lieu éloigné.

En 2024/2025, les rencontres suivantes se sont tenues :

- Le 8 septembre 2024 dans le Nord.
- Le 15 septembre 2024 en région parisienne.
- Le 18 mai 2025 dans la région d'Avignon.
- Le 6 juillet 2025 à Pornichet.

La rencontre dans le Sud a permis de voir des familles éloignées de la région d'origine de l'association et de faire de belles rencontres. Nous remercions tout particulièrement la famille qui nous a accueillis.

Nous savons déjà qu'une rencontre se tiendra à Nantes en juin 2026 autour d'un repas éthiopien !

Chacun peut prendre l'initiative d'une rencontre. Elles peuvent être simples, car le but est essentiellement de faire connaissance, d'échanger sur les sujets qui nous tiennent à cœur, adoptés ou parents. Le CA apporte son aide, ses moyens d'information, et la présence d'au moins un de ses membres. N'hésitez donc pas à faire des propositions.

## ***La modification des statuts***

Il est proposé de modifier les statuts de l'association sur les deux points suivants :

- L'association n'est plus une OAA contrairement à la précédente version des statuts.
- Le siège reste au domicile du président, mais celui-ci a déménagé au 2 décembre 2025.

**La nouvelle adresse de l'association est : 25, avenue de Prioux, 44380 Pornichet.**

## ***Conclusion***

La voie qu'ERM se donne est simple : prolonger l'esprit donné par nos fondateurs, Christine et Gilbert Bayon, en aidant, du mieux que nous pouvons, les adoptés ERM, qui nous en font librement la demande, à se construire, à savoir dépasser les blessures du passé, la recherche de leurs origines n'étant qu'un moyen d'y parvenir et non une fin en soi. Les rencontres sont aussi précieuses pour développer des liens. Mais pour continuer, ERM a besoin de voir des adoptés, jeunes ou moins jeunes, s'investir dans l'association.



## *Assemblée Générale Ordinaire 2025*

### *Rapport financier*

*(période juillet 2024 – Juin 2025)*

Compte tenu de la réduction substantielle de l'activité d'ERM, il n'est plus fait depuis plusieurs exercices qu'une comptabilité simple de trésorerie. On trouvera ci-après le compte d'exploitation de l'exercice 2023-2024 et un budget prévisionnel pour l'exercice en cours.

### **Dépenses**

Les dépenses sont constituées par des frais de fonctionnement maîtrisés (assurance, téléphone, internet et frais bancaires) et par le coût de participation au voyage en Éthiopie. Ce dernier poste représente l'essentiel des dépenses conformément à nos objectifs.

### **Recettes**

Les recettes sont exclusivement issues de la générosité des membres de l'association. Beaucoup ajoutent un don au montant de leur cotisation. Nous les en remerciant très vivement car c'est cela qui nous permet d'aider les adoptés sous forme de recherche et de contribution aux voyages accompagnés. L'estimation prévisionnelle de 3300 € a été dépassé (5300 € réalisé)

Grace à cela, le résultat de l'année écoulée 2024-25 est en quasi équilibre.

La trésorerie d'ERM était de 13 176,33 € au 30 juin 2024, il était de 13 268,13€ au 30 juin 2025, permettant de faire face à des imprévus, pour peu que le montant des cotisations et dons se maintienne dans les années à venir.

## ***Prévisionnel 2025-26***

Nous prévoyons une stabilité des dépenses pour le prochain exercice d'environ 5000 €

Mais nous ne pouvons prévoir une stabilité des recettes : au moment de rédiger ce budget les recettes réalisées étaient de 730 € alors qu'à la même période l'année précédente celle-ci étaient de 2 000 €. Mais cet écart est dû au fait que nous avons fait un appel à cotisation bien plus tardif. A une semaine de l'AG, les recettes atteignent 2 000 €.

## ***Conclusion***

Nos frais de fonctionnement restent stables et modestes. Le poste le plus important reste l'accompagnement des jeunes en Éthiopie, ce qui est l'objectif principal de notre association avec la recherche des origines.

Nous risquons de constater toutefois une érosion de nos recettes dans les années à venir.

## Compte d'exploitation ERM 2024 – 2025

	2024-25	2024-25	2023-24
Dépenses	Réalisé	Prévision	Réalisé
Salaires et charges	0	0	1006
Assurance	140	140	136
Déplacements	0	200	
Divers	219	150	87
Fournitures de bureau	54		
Frais rencontre annuelle (rencontres régionales)	0	200	191
Frais bancaires	205	250	205
Frais postaux			8
Internet/téléphone	371	700	600
Frais justice	0	1500	1440
Aide et frais de recherche			
Voyages Ethiopie	4212	4000	4085
<b>Total</b>	<b>5200</b>	<b>7140</b>	<b>7758</b>

	2024-25	2024-25	2023-24
Recettes	Réalisé	Prévision	Réalisé
Cotisations et dons	5100	3000	4460
Inscription rencontre			
Divers	200	300	340
<b>Total</b>	<b>5300</b>	<b>3300</b>	<b>4800</b>
<b>Résultat</b>	<b>99.72</b>	<b>-3840</b>	<b>-2958</b>

## Budget prévisionnel ERM 2025 – 2026

	2025-26	2024-25
Dépenses	Prévision	Réalisé
Salaires et charges	0	0
Assurance	140	140
Déplacements	0	0
Divers	200	219
Fournitures de bureau	50	54
Frais rencontre annuelle (rencontres régionales)	0	0
Frais bancaires	250	205
Frais postaux		
Internet/téléphone	400	371
Réparation site internet	0	0
Frais justice	0	0
Aide et frais de recherche	0	0
Voyages Ethiopie	4000	4212
<b>Total</b>	<b>5040</b>	<b>5200</b>

	2025-26	2024-25
Recettes	Prévision	Réalisé
Cotisations et dons	4000	5100.
Inscription rencontre		
Divers		200
Dons rencontres régionales	0	0
<b>Total</b>	<b>4000</b>	<b>5300</b>

<b>Résultat</b>	<b>-1040</b>	<b>99.72</b>
-----------------	--------------	--------------

Prévision de recettes très optimiste !